



Toulouse, le 29 Janvier 2026

LE BULLETFIN DES RVS

Chaque trimestre, vos Représentants de la Vie Sociale (RVS) peuvent interroger la Direction sur des questions d'ordre collectif ou réglementaire. Voici la collection des réponses reçues récemment.

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Question: Concernant le mécénat de compétences, pour les salariés de 58 ans et plus, une autorisation d'absence exceptionnelle est prévue jusqu'à 8 jours/an pour effectuer du mécénat de compétences. Pouvez-vous confirmer que ces 8 jours comptent pour du temps de présence pour calculer le temps de présence pris en compte pour le calcul de l'intéressement et de la participation ?

Réponse: Dans le cadre du mécénat de compétences, les absences sont considérées comme de la présence pour le calcul de l'épargne salariale.

CODE POINTAGE 500 IRT

Question: Que signifie "mise à disposition (IRT)" pour le code 500 à saisir dans SAP ?

Réponse: De manière générale, le code 0500 est à utiliser pour l'équilibrage du temps. Pour les personnes à temps partiel, comme il faut quand même saisir 100% des heures dans SAP, les 20% d'inactivité par exemple sont à saisir en 0500.

La mise à disposition est un cas particulier de cet équilibrage du temps, à utiliser pour les personnels doctorants (IRT = institut de recherche technologique).

CODES POINTAGES 700 et 800

Question: À quoi correspondent les UI 700 et 800 qui ne comportent pas de libellé ?

Réponse: Le 0700 a été créé pour isoler des pertes de temps liés à des gros problèmes sur des outils informatiques dans un cadre exceptionnel qui impacte significativement le business. Le 0800 est lié à la production, il permet d'identifier le temps de travail bloqué en cas de retard dans les tâches amont. En tout état de cause, les salariés doivent se référer aux directives de leur management en ce qui concerne les pointages / UI.

CHAUFFAGE AU CZ1

Question: Qui peut-on faire intervenir pour régler les problèmes de chauffage / Climatisation au bâtiment CZ1 pour que des solutions pérennes soient envisagées ? En l'absence de ligne de vie sur le toit du CZ1, les interventions ne peuvent avoir lieu, les tickets sont clôturés sans solution apportée ou par du palliatif (nombre de chauffages d'appoint qui peuvent présenter un risque au vu du nombre de bureaux impactés).

Réponse: Les travaux de sécurisation de la zone sont planifiés: Intervention de sécurisation de la toiture commandée et planifiée le 24/12:

1. Installation, approvisionnement de chantier et balisage de la zone de travail
2. Grue mobile de manutention 50 tonnes
3. Fourniture et pose de garde corps autoportant
4. Repli de chantier

Les travaux correctifs sur la partie clim se feront en suivant.

VOITURES HYBRIDES

Question: Est il possible de garer en sous sol les voitures hybrides?

Même question pour les hybrides rechargeables?

Réponse: Non, un véhicule hybride comporte les mêmes risques qu'un véhicule électrique.

CONSIGNATION DU SOLDE CET

Question:

Liquidation du solde de CET au dénouement du contrat de travail

Contexte: Le code du travail et la convention collective prévoient la possibilité de consigner le solde de son CET lors de la rupture de contrat de travail à la Caisse des dépôts et consignations (après déduction des charges sociales). Voir D3154-5 et D3154-6 du code du travail et article 126 de la convention collective. Pour le salarié, l'intérêt peut être d'étaler le déblocage sur plusieurs années pour des raisons fiscales.

Question: Comment les salariés qui vont partir peuvent-ils formuler cette demande de consignation?

Réponse: Notre accord de groupe relatif au statut social des salariés du groupe Airbus en France prévoit en cas de rupture du contrat de travail une conversion monétaire de l'ensemble des droits acquis figurant sur le compte épargne temps.

Interprétation CFDT: La consignation, après conversion monétaire, bien sûr, a besoin de l'accord de l'employeur. La Direction ne répond que sur l'aspect conversion monétaire du CET, mais pas sur l'aspect "consignation". La CFDT formulera une nouvelle question sur le sujet afin d'obtenir une réponse plus complète et précise de la Direction .

INDEMNITÉ DE RUPTURE ET MÉDAILLE DU TRAVAIL

Question: Si, dans les 12 ou 3 mois précédant la rupture de son contrat de travail, un salarié a reçu une gratification pour médaille du travail, quel en est l'impact sur le salaire de référence utilisé dans le calcul de l'indemnité de rupture, puisque les gratifications entrent dans ce qu'englobe l'article L. 3221-3 du Code du travail?

Réponse: La gratification médaille du travail ne constitue pas un avantage / accessoire / traitement ordinaire en raison de l'emploi du salarié. Par ailleurs la gratification médaille est une somme non soumise à cotisations sociales et il n'y a que les éléments qui sont soumis à cotisations qui rentrent dans le calcul.

FRANCE IDENTITÉ / VISITEURS

Question: L'administration publique a mis en place une application "France Identité" qui permet de manière sécurisée de conserver un double digitalisé de sa carte d'identité et de son permis. Avec cette application, plus besoin d'avoir sa carte d'identité ou son permis de conduire sous forme physique. Lors d'un contrôle, il suffit d'utiliser cette application pour partager ses données avec les forces de l'ordre (photo du doc et données). Les visiteurs qui viennent chez Airbus, y compris nos collègues ADS des autres sites, peuvent-ils utiliser cette application pour prouver leur identité vis à vis du poste de garde?

Réponse: Une pièce d'identité doit être laissée à l'accueil en échange du badge visiteur. Le visiteur récupère sa pièce d'identité après restitution du badge visiteur.

BORNES DE RECHARGES: SONT-ELLES PUBLIQUES?

Question: L'application Drive Eco recense 36 bornes de recharge électrique sur les sites du Palays, Astro et Geo. Pour Geo, la description de ces bornes dans l'application laisse à penser qu'elles sont publiques, dotées pour certaines de toilettes et de restaurants à proximité. Peut-on utiliser ces bornes si on est extérieur à ADS ?

Réponse: Non, ces bornes ne sont pas accessibles depuis l'extérieur. L'accès est réglementé. Nous avons notifié à plusieurs reprise à Google et d'autres sites de localisation que ces bornes ne sont pas accessibles.

NOMBRE DE BORNES DE RECHARGE, BORNES RÉSERVÉES PMR

Question: La loi LOM impose depuis le 1er janvier 2025 un taux de 5% (pour 20 places de parking, une place doit être pourvue d'une borne de recharge électrique) pour les parkings existants. <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F38491> Pour les parkings de plus de 200 places, 2 places de recharge doivent être réservées PMR. Quand ADS va-t-il se conformer à cette obligation?

Réponse: L'étude est en cours afin de limiter l'impact sur le nombre de places disponibles. Cette considération est-elle liée à un besoin remonté par un salarié concerné?

INFOS BORNES DE RECHARGES

Question: Il manque une page dédiée aux bornes de recharge électrique à ADS dans le HUB. Tarifs, opérateurs, "pénalités" appliquées si voitures ventouses etc. Quand pourrons-nous avoir une page intranet dédiée dans le HUB ?

Réponse: L'ensemble des informations mobilité urbaines sont centralisées sur une page dédiée FM Groupe "ecomobility.airbus.com". La partie concernant les bornes de recharge est en cours de construction.

MACARON DE PARKING

Question: Le 10/07/2025 au matin, un salarié de la société de gardiennage demandait à chaque automobiliste qui rentrait sur le parking G1 de présenter le macaron. Si l'automobiliste ne l'avait pas, l'agent notait le nom du salarié et la plaque d'immatriculation de la voiture sur un listing.

Question 1: A quoi sert ce listing?

Question 2: Que risque un salarié Airbus qui figure sur cette liste?

Question 3: Pourquoi les motos (toutes cylindrées) ne sont elles pas soumises aux mêmes règles? (aucune vérification n'a été faite par le salarié de la société de gardiennage pour les 2 et 3 roues)

Question 4: Pourquoi cette vérification effectuée par un salarié de la société de gardiennage n'est elle faite qu'à l'entrée du G1? Pourquoi les autres entrées (G6, rue griffon et viguerie) ne sont elles pas vérifiées?

Réponse: Cette liste sert à identifier les salariés qui n'ont toujours pas récupéré leur macaron de stationnement. Les salariés identifiés reçoivent des rappels leur demandant de faire le nécessaire pour se mettre en conformité avec les règles de stationnement sur nos parkings.

Les motos et 2 roues sont présents en nombre nettement inférieur aux voitures (donc moins de problématiques de place de stationnement) et nous constatons donc également moins d'incivilité (exemple: stationnement gênant ou sur zone non autorisée).

Cette vérification est effectuée également sur les autres sites de l'établissement.

PARTENARIAT ONG

Question: Tous les salariés ont reçu le mail "Defence and Space News Summary May/June 2025" le 11/06/2025. Il y a un encadré "What has an Airbus satellite to do with a pangolin?" où il est écrit "Le partenariat entre la Fondation Airbus et la Connected Conservation Foundation (CCF) permet aux ONG et aux instituts de recherche de bénéficier des images satellitaires d'Airbus pour leurs actions de conservation. "

La direction peut elle nous indiquer quel type de partenariat?

Comment les ONG et instituts de recherche bénéficient ils des images satellitaires d'Airbus? Par quels moyens?

Réponse: Question business très large qui sort des attributions des questions RVS, nous vous invitons à adresser cette question en CSE-C lors des points business.

SMARTPHONE REFRESH

Question: Lors du changement de téléphone portable professionnel, le salarié reçoit un mail de "IT Equipment Refresh". Dans ce mail, il est écrit:

"Vous pouvez suivre ce lien pour vous aider dans la sauvegarde de vos données."

Le lien renvoie sur l'URL <https://docs.google.com/presentation/d/1NlnWDPBQOgCbkIhN33-UNAqsY2emXokS1uRZJWcH5fc/edit?slide=id.p3#slide=id.p3> où est présentée une procédure

pour synchroniser ses contacts/photos/agenda/drive/mail via une fonctionnalité google.

Les salariés ont créé un compte google personnel pour configurer leur téléphone professionnel (en créant un compte gmail avec adresse mail associé). De ce fait, il semblerait que la synchronisation des données contacts/photos/agenda/drive/mail du téléphone professionnel se fasse sur les serveurs google.

Cette synchronisation google comportant photos, contacts, agenda de salariés Airbusiens et de prestataires travaillant pour Airbus, se fait il sur des serveurs Airbus ou serveur google américain?

Si la réponse est "sur serveur google", pourquoi alors imposer aux salariés airbus des formations sur la sécurité informatique et fuite des données vers l'extérieur?

Les nouveaux téléphones sont livrés avec un câble USB-C et sans chargeur (directive européenne).

La direction peut elle nous indiquer le numéro de la directive européenne qui impose aux employeurs de livrer les nouveaux téléphones portables sans chargeur?

Réponse: Concernant les questions sur les serveurs et la classification des données pour des raisons de sécurité, je vous renvoie vers le PV du CSE-E ordinaire du 23 03 2023 (Point 6: Migration Google).

Concernant les chargeurs de téléphone, il n'y a pas de directives spécifiques pour les employeurs. Il s'agit bien de l'application de la réglementation européenne imposant un chargeur universel afin d'éviter des déchets électroniques.

MANUEL À TRADUIRE SVP

Question: Tous les salariés ADS Toulouse ont reçu un post d'Amandine Zanetti sur la communauté Toulouse Airbus Defence and Space.

Il est écrit

"Notre Manuel de conformité Environnement, Santé et Sécurité (TT.CCM.010.EN) est le guide qui décrit la manière dont nous mettons en œuvre ces normes dans notre travail quotidien. (...) Il garantit que nous disposons, chez Airbus Defence and Space, d'une méthode de travail cohérente et claire pour travailler de manière sûre et responsable. Nous vous encourageons à prendre le temps de vous familiariser avec ce manuel!"

Ce manuel est écrit en Anglais.

Dans la législation Française l'article L1321-6 du code du travail stipule "Le règlement intérieur est rédigé en français. (...). Il en va de même pour tout document comportant des obligations pour le salarié ou des dispositions dont la connaissance est nécessaire pour l'exécution de son travail."

A de nombreuses reprises, nous avons demandé à la Direction de traduire en Français ce type de documents (comme les documents se référant aux consignes de sécurité, les documents fixant les objectifs nécessaires à la détermination de la rémunération variable, les procédures dédiées à l'exécution de tâches professionnelles, les fiches de données de sécurité, etc...).

Les documents écrits en Anglais ne sont pas opposables aux salariés Français et la direction ne respecte pas la législation française.

La direction peut elle envoyer aux salariés Français une version Française de ce document?

Réponse: Une publication du document dans les 4 langues est prévue. Nous ne pouvons pas encore communiquer de délais de publication à ce jour.



COMMENT LE CEO PERÇOIT-IL LES SALARIÉS?

Question: Dans la "Go Live" de Mike Schoelhorn du 1er juillet, Mike dit "We can be a winning team when we stopped the lamenting"

Les salariés n'ont pas ce ressenti. Ils essaient dans leur projet opérationnel d'être proactif et de trouver des solutions.

La direction peut elle nous dire si le CEO Airbus Defence & Space perçoit les salariés d'Airbus Defence & Space comme des râleurs, donc des perdants?

La direction peut elle expliquer cette phrase?

Réponse: Cette question reprenant une phrase sortie de son contexte sort du cadre des questions RVS.

En tant qu'organisation syndicale représentative au niveau de la société, la CFDT à la possibilité d'adresser son interrogation auprès des instances idoines.



ET VOS QUESTIONS ?

*Vous avez vous aussi des questionnements?
N'hésitez pas à solliciter l'équipe des RVS CFDT!*

À Toulouse:

- Nathalie Chevalier
- Michel Delannoy
- Anne Dumoulin
- Alain Fornaris
- Séverine Goutx
- Alexandra Jacquelin
- Nathalie Joubert
- Martial Lafosse
- Guillaume Mace
- Marine Nury

À Orléans:

- Bruno Mery

À Élancourt :

- Armelle Barraja
- Arnaud Quach

PARTOUT :

E-mail : CFDT_ADS@airbus.com